Envoyé en préfecture le 26/12/2024
Reçu en préfecture le 26/12/2024
Publié le 26/12/2024
ID : 078-217802974-20241217-2024_12_119-DE

GUYANCOURT
vivre l'avenir

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024_12_119

OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUYANCOURT POUR L'ANNÉE 2025

DATE CONVOCATION

11 décembre 2024

-

CONSEILLERS MUNICIPAUX

EN EXERCICE

34

VOTANTS

33

PRÉSENTS

24

A 19h00 le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. François MORTON, Maire, Vice-Président de Saint-Quentin-en-Yvelines.

PRÉSENTS (24)

M. François MORTON, Mme Bénédicte ALLIER-COYNE, M. Richard MEZIERES, Mme Florence COQUART, M. Roger ADELAIDE, Mme Nathalie PECNARD, M. Olivier PAREJA, Mme Virginie VAIRON, M. Raphaël DEFAIX, Mme Danielle MAJCHERCZYK, M. Ali BENABOUD, M. Sebastien MERRIEN, M. Quentin DEMMER, M. Sylvain LEVASSEUR, Mme Francine LACROIX, M. Driss AKKAOUI, M. Jean-François RANJARD, Mme Caroline DE BRAUER, Mme Sabine BASSE-MENDY, Madame Fabienne JOSSE, M. Adlène ASKRI, M. Rodolphe BARRY, M. Philippe CHANCELIER, M. Samba NIANGANE

ABSENTS REPRÉSENTÉS (9)

M. Samuel TORRERO pouvoir à M. Ali BENABOUD
M. Sebastien RAMAGE pouvoir à Mme Florence COQUART
Mme Sarah RABAULT pouvoir à Mme Francine LACROIX
Mme Cindy MUGERIN pouvoir à M. Sylvain LEVASSEUR
M. Christian GRANDE pouvoir à M. Sebastien MERRIEN
Mme Annick CAVELAN pouvoir à M. Rodolphe BARRY
M. Didier MOREL pouvoir à M. Philippe CHANCELIER
Mme Zora DAIRA pouvoir à M. Driss AKKAOUI
M. Hadi HMAMED pouvoir à M. Samba NIANGANE

ABSENT NON REPRÉSENTÉ (1)

Mme Noémie AUDOUZE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Richard MEZIERES

Envoyé en préfecture le 26/12/2024
Reçu en préfecture le 26/12/2024
Publié le 26/12/2024
ID : 078-217802974-20241217-2024_12_119-DE

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants,
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 novembre 2024,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 décembre 2024,
Conformément à la politique municipale de soutien à la vie associative, il est proposé l'octroi de subventions aux associations locales,
Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Guyancourt, en tant qu'établissement public administratif communal, joue un rôle essentiel dans la prévention et la lutte contre la précarité ainsi que dans le développement d'actions solidaires adaptées aux besoins de la population,
Considérant qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Guyancourt pour l'année 2025,
Considérant que Monsieur Philippe CHANCELIER ne prend pas part au vote de la subvention en faveur de l'association Choeur Viva Voce dont il est membre du bureau,
Considérant que Madame Caroline DE BRAUER ne prend pas part au vote de la subvention en faveur de l'association Amicale Laïque de Guyancourt dont elle est membre du bureau,

Après en avoir délibéré,

Article 1
Approuve le versement des subventions aux associations pour l'année 2025 conformément au tableau des subventions annexé à la présente délibération.

Article 2
Attribue au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Guyancourt une subvention pour l'année 2025 conformément au tableau des subventions annexé à la présente délibération.

Pour les associations Choeur Viva Voce et l'Amicale Laïque de Guyancourt,

Adopté à l'unanimité par 32 VOIX POUR

Pour les autres associations,

Adopté à l'unanimité par 33 VOIX POUR

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

CERTIFIÉE CONFORME

Signé électroniquement par : Richard Mezieres Date de signature : 24/12/2024 Qualité : 2ème adjoint chargé de l'éducation, de la prévention et de la jeunesse	Signé électroniquement par : François Morton Date de signature : 23/12/2024 Qualité : Maire de Guyancourt, Vice-Président de Saint-Quentin-en-Yvelines

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES QUI PEUT ÊTRE SAISI DE MANIÈRE DÉMATÉRIALISÉE A PARTIR DU SITE WWW.TELERECOURS.FR DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE LA DATE LA PLUS TARDIVE DES DEUX DATES SUIVANTES : DATE DE SA RÉCEPTION EN PRÉFECTURE ou DATE DE SA PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE ET/OU DE SA NOTIFICATION
DANS CE MÊME DÉLAI, UN RECOURS GRACIEUX PEUT ÊTRE DÉPOSÉ DEVANT L'AUTORITÉ TERRITORIALE. CE RECOURS SUSPEND LE DÉLAI DE RECOURS CONTENTIEUX QUI COMMENCERA A COURIR A COMPTER DE LA RÉPONSE EXPRESSE DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE OU, A DÉFAUT DE RÉPONSE, DEUX MOIS APRÈS L'INTRODUCTION DU RECOURS GRACIEUX

Envoyé en préfecture le 26/12/2024
Reçu en préfecture le 26/12/2024
Publié le 26/12/2024
ID : 078-217802974-20241217-2024_12_119-DE

Subventions proposées pour l'année 2025

NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT
A PAS DE GEANT	100.00 €
AL ATLAS	4 740.00 €
ALG	2 900.00 €
AMICALE DU PERSONNEL	85 000.00 €
AMIS COLLECTIONNEURS	200.00 €
AMSG	1 750.00 €
ANIMEUROPE	600.00 €
ARAC	250.00 €
ARCHERS DE GUYANCOURT (LES)	700.00 €
AS COLLEGE ARIANE	120.00 €
AS COLLEGE PAUL ELUARD	350.00 €
ASSOS REGAL	250.00 €
CALIBEURDAINE	150.00 €
CAPSAAA	300.00 €
CERCLE D'ESCRIME DE GUYANCOURT	800.00 €
CHŒUR VIVA VOCE	100.00 €
CKW DRAGON NOIR	1 500.00 €
CLUB D'ECHEC	400.00 €
COMMASSOC	400.00 €
CONTRETEMPS	300.00 €
CRAG	2 000.00 €
CSNG (CERCLE DES SPORTS NAUTIQUES DE GUYANCOURT)	6 000.00 €
DCSQY	4 740.00 €
EASQY - ENTENTE ATHLETIQUE SQY	13 000.00 €
ESG FOOTBALL	35 000.00 €
ESG GYM	11 500.00 €
FCPE PRIMAIRE	200.00 €
FCPE VILLAROY	160.00 €
FSE ARIANE	1 500.00 €
GRS GUYANCOURT	1 500.00 €
GUYANCOURT BASKET BALL	2 500.00 €
GUYANCOURT HANDBALL	3 500.00 €
GUYANCOURT ORIENTATION 78	1 000.00 €
HARMONIE SQY	50.00 €
JADE	300.00 €
JARDIN PARTAGE DES SAULES	250.00 €
KANNAGARA AIKIDO CLUB	500.00 €
LES CANOTIERS	150.00 €
LES FALBALAS	150.00 €
LES JARDINS FAMILIAUX	950.00 €
PEEP	300.00 €
RYTHM AND JAZZ	300.00 €
SAINT QUENTIN GOSPEL	150.00 €
SGDF FLORENCE ARTHAUD	150.00 €
SQY PING (ANCIEN TTG)	2 000.00 €
TENNIS CLUB DE GUYANCOUT	11 000.00 €
URC 78	3 200.00 €
PROVISIONS	690.00 €
Sous-total - Subvention pour associations	203 650.00 €
Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Guyancourt au titre de l'exercice 2025	663 247.00 €
TOTAL	866 897.00 €

Envoyé en préfecture le 26/12/2024
Reçu en préfecture le 26/12/2024
Publié le 26/12/2024
ID : 078-217802974-20241217-2024_12_119-DE

SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES DES ECOLES PUBLIQUES 2025

		AIDE AUX PROJETS			CLASSES AUTOGEREES	TOTAL ECOLE
		NOMBRE DE CLASSES	CLASSES DE DECOUVERTE FINANCEES PAR LA VILLE	TOTAL	MONTANT	
O.C.C.E 78 ÉCOLE MATERNELLE	BRASSENS	3		750 €		750 €
	COCTEAU	3		750 €		750 €
	DAGOBERT	3		750 €		750 €
	FROMONT	4		1 000 €		1 000 €
	LANGEVIN	4		1 000 €		1 000 €
	MOREAU	4		1 000 €		1 000 €
	MORISOT	5		1 250 €		1 250 €
	PAPE-CARPANTIER	4		1 000 €		1 000 €
	PETIT-GIBUS	6		1 500 €		1 500 €
	SAINT-EXUPERY	5		1 250 €		1 250 €
	TRIOLET	6		1 500 €		1 500 €
	ZETKIN	6		1 500 €		1 500 €
	TOTAL MATERNELLES	**53**		**13 250 €**		**13 250 €**
					CLASSES AUTOGEREES	**TOTAL ECOLE**
O.C.C.E.78 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	CHARLEMAGNE	6	1	1 250 €		1 250 €
	DELAUNAY	9	1	2 000 €		2 000 €
	DESNOS	5		1 250 €		1 250 €
	JEAN-CHRISTOPHE	8		2 000 €	8 000.00 €	10 000 €
	LANGEVIN	6	1	1 250 €	2 000.00 €	3 250 €
	LONDON	6		1 500 €		1 500 €
	LURCAT	9		2 250 €		2 250 €
	MERMOZ	7		1 750 €	2 000.00 €	3 750 €
	POLITZER	11	1	2 500 €	5 000.00 €	7 500 €
	POULENC	5		1 250 €		1 250 €
	ROBESPIERRE	8		2 000 €		2 000 €
O.C.C.C.ECOLE PRIMAIRE	MALET-ISAAC	7		1 750 €		1 750 €
	TOTAL ELEMENTAIRES	**87**	**4**	**20 750 €**	**17 000 €**	**37 750 €**
TOTAL ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES		**140**	**4**	**34 000 €**	**17 000 €**	**51 000 €**